

Charte informatique du collège du Hugstein

La présente charte, destinée à tous les utilisateurs (adultes et élèves), a pour objets :

- de définir les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des moyens informatiques du collège du Hugstein (ensemble du parc informatique, matériels périphériques, produits multimédias, logiciels,...)
- d'assurer le développement de l'utilisation de l'informatique dans le respect des lois et règlements.

Par utilisateur, on entend toute personne autorisée à accéder aux moyens informatiques du collège du Hugstein.

Utilisation du réseau informatique du collège :

1. Pour utiliser les ordinateurs, les utilisateurs doivent se connecter en indiquant l'identifiant et le mot de passe donnés par le responsable informatique en début d'année.
2. En fin de séance, les utilisateurs doivent fermer leur session.
3. Les utilisateurs sont tenus de respecter les matériels, logiciels et locaux mis à leur disposition.
4. Chaque utilisateur doit signaler au professeur ou au responsable informatique le moindre incident.
5. L'ordinateur est un outil de travail ; les jeux y sont interdits.
6. L'utilisateur ne doit en aucun cas modifier le poste informatique. Il est donc interdit :
 - D'apporter des données sur des clés USB personnelles, sauf exception.
 - De modifier la configuration du système mis en place.
 - D'installer des programmes.
 - De déplacer ou d'échanger des périphériques (clavier, souris,...).
 - De supprimer des fichiers autres que ceux qui sont dans le répertoire privé de l'utilisateur.
7. L'utilisateur élève n'utilisera l'imprimante qu'après accord du professeur : chacun veillera à ne pas gaspiller le papier ou les cartouches.
8. L'utilisateur peut créer des fichiers privés pour lesquels il a un droit d'accès exclusif, dans les conditions prévues à cet effet.
9. Les sauvegardes des travaux personnels doivent être placées dans le répertoire personnel de l'utilisateur, au besoin dans un sous répertoire auquel il donnera un nom explicite.
10. L'utilisateur n'utilisera que ses fichiers sauvegardés ; en aucun cas il n'ouvrira les fichiers d'un autre utilisateur.

Utilisation de l'Internet :

1. Utiliser Internet est une activité à but pédagogique, et ne saurait en aucun cas donner prétexte à des activités d'intérêt strictement personnel, ou à des connexions à des services non autorisés. Pour l'utilisateur élève, les recherches doivent être effectuées dans le cadre fixé par le professeur.
2. L'utilisateur d'Internet s'engage à respecter les lois relatives à la propriété des documents protégés par le droit d'auteur : il doit faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle.
3. L'utilisateur accepte que l'Etablissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau, comme le volume du trafic engendré et le type de données échangées.

Le non respect des conditions de la Charte entraînera des sanctions proportionnelles à la gravité de la faute, allant de l'avertissement à l'interdiction définitive d'accès au matériel informatique.

Signature des parents :

Signature de l'élève :